

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017**

L'an 2017, le 12 juin à 19 h 40, le Conseil Municipal, convoqué le 6 juin 2017, s'est légalement réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 jusqu'à 21 h 05 ; 10 à partir de 21 h 05

Pouvoirs : 2

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY (jusqu'à 21 h 05), Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY

Pouvoirs : Eric MAINARDI donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS ; Katia COURTOIS donne pouvoir à Nicole BOURGOIN

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2017.

2017/26 – Confirmation d'intervention de l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) Foncier Cœur de France (réserve foncière jardin d'enfants)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'approuver l'acquisition par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers situés sur le territoire communal, Rue du Bourg, cadastrés section H n° 632, au prix de 10 500 € net vendeur et section H n° 704, au prix de 49 500 € net vendeur, soit globalement 60 000 € ; d'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 3 ans, consistant au remboursement par annuités constantes ; d'approuver le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin ; d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France, la convention de mise à disposition des biens à la Commune le cas échéant ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

2017/27 – Participation financière au titre de l'aide sociale pour un abonnement à une téléassistance

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge partiellement le service de téléassistance : pour les frais d'installation, à hauteur de 39 € / pour l'abonnement, à hauteur de 12 € par mois, dit que cette participation débutera à l'installation, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2017/28 – Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet «Aménagement du Centre Bourg»

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la note méthodologique et la proposition financière de la société INCA, pour un montant de 4 500 € HT, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2017/29 – Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC) 2017 : programme du Conseil Départemental, dans le cadre des répartitions d'Aide à la Voirie communale et des crédits d'État provenant du produit des amendes de Police et de la Redevance des Mines sur le pétrole

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition des dossiers récapitulés dans la synthèse jointe en annexe.

2017/30 – Approbation de la modification du Règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2017/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le Règlement intérieur des services périscolaires 2017/2018, tel que présenté en annexe.

2017/31 – Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de confirmer la désignation de Madame Danielle COROLEUR, représentant titulaire, à la CLECT ; de désigner Nicole BOURGOIN, représentant suppléant, à la CLECT ; d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Fait à Mézières-lez-Cléry, le 19 juin 2017

Le Secrétaire de séance


Stéphane MAROIS



Madame le Maire,


Danielle COROLEUR

Affiché le ... 29. JUIN 2017

Retiré le